

Communiqué de Mgr Guy Harpigny, évêque de Tournai, adressé aux personnes engagées dans la vie consacrée et les sociétés de vie apostolique

Aux communautés de vie contemplative, les moniales et les moines

Aux communautés de vie religieuse, dont celles qui ont une chapelle publique ou privée,

Aux vierges consacrées

Aux sociétés de vie apostolique, dont celles qui ont une chapelle publique ou privée,

Aux instituts séculiers

Aux associations privées de fidèles

Aux familles spirituelles, dont celles qui ont une chapelle publique ou privée,

Aux nouveaux mouvements, dont ceux qui ont une chapelle publique ou privée,

Je souhaite de vivre dans la foi la montée vers Pâques.

En raison de la pandémie du coronavirus, les évêques de Belgique ont pris des dispositions pour empêcher, aussi bien que possible, la propagation du virus.

Dans ce cadre, les évêques suppriment toutes les liturgies dans leur diocèse.

Cela signifie qu'il n'y aura pas, jusqu'au vendredi 3 avril 2020, de célébration eucharistique et de célébration de la liturgie des heures dans les lieux de culte du diocèse de Tournai, le dimanche compris.

Les communautés « de vie consacrée » peuvent avoir une liturgie eucharistique quotidienne uniquement pour les membres stables de leur communauté, sans la participation de personnes extérieures à leur communauté. Il en va de même le dimanche, toutes portes closes. Cela signifie qu'une communauté religieuse peut participer à une liturgie eucharistique et à la liturgie des heures uniquement en l'absence d'autres personnes qui, habituellement, sont présentes à cette liturgie.

En termes précis, on célèbre « portes closes ». Ceci vaut pour les abbayes et les monastères, les couvents et les « maisons » où une famille spirituelle célèbre de manière habituelle.

Ceci vaut, de manière évidente, pour les centres spirituels où des personnes et des groupes sont invités pour une recollection, une retraite ou un événement d'approfondissement de la foi.

Cette directive est valable jusqu'au vendredi 3 avril 2020.

Des directives suivront pour la semaine sainte et le temps pascal en fonction des avis et des décisions du gouvernement fédéral, dont la première ministre, le ministre de l'intérieur, la

ministre de la santé ; des gouvernements des entités fédérées ; des gouverneurs de province et des bourgmestres.

Je vous demande de respecter ce communiqué « stricto sensu », sans chercher des arguments pour faire une exception. Ces mesures sont transitoires. Elles veillent à respecter la santé de tous, en particulier des plus fragiles.

En communion avec les personnes atteintes par le coronavirus, les proches, les membres du personnel médical et les personnes qui accompagnent au plan spirituel.

+ Guy Harpigny,  
Evêque de Tournai